

Arrêté n° 2026/30
Donnant délégation de signature à Madame GOIFFON Céline

Le Maire de la commune de Montceaux,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-19,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire,

Considérant la nécessité que certains documents soient signés en l'absence du Maire,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

Madame GOIFFON Céline, agent d'accueil et administratif de la commune de Montceaux, née le 14 avril 1979 à Lyon 7^{ème} (Rhône), titulaire du poste permanent, a délégation de signature pour signer les actes suivants :

- Légalisation de signatures,
- Actes de reconnaissance,
- Délivrance de copies, extraits et bulletins d'état civil, quelle que soit la nature des actes.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié et notifié à l'intéressée ; une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Ain.

Fait à Montceaux, le 03 avril 2026

Le Maire,
Dominique MARTIN



L'autorité territoriale,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours
devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois
à compter de sa notification.

Date de notification à l'agent :

Signature :

03/04/2026